

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2215>

Travayè DARTY, annou pa bigidi...Sé lalit ka péyé !

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 6 septembre 2015

Mis à jour le : dimanche 6 septembre 2015

UGTG.org

Kanmarad Travayè, Pèp Gwadeloup,

Après avoir bénéficié du CICE, des exonérations de charges sociales et pour faire plaisir à ces richissimes actionnaires, soucieux de licencier plus pour gagner plus, le groupe Cafom exploitant les enseignes DARTY, BUT, HABITAT, MUSIC SON, CSP en Guadeloupe mais aussi dans les autres colonies, a décidé en totale violation du droit du travail de licencier 9 salariés, sous couvert de difficultés économiques.

Alors que le groupe Cafom ait publié le 31 aout 2015 une solide progression du chiffre d'affaire (du 30/09/2014 au 30/06/2015) en outre-mer de +10.7% soit un CA de 129.6MEuros, ce même jour 9 salariés de Darty reçoivent leur courrier pour un entretien préalable au licenciement pou fété sa, yo chwazi limé difé asi travayè Gwadeloup...

Manti a mantè plis ou tini plis ou vlé !!!

Ils ont voulu nous faire passer pour des voleurs, 450.000Euros de démarque inconnu, **yo pa pran !!!**

Ils ont fait pression pour nous pousser à partir en rupture conventionnelle, **sa pa maché !!!**

Ils ont cherché à opposer les travailleurs entre eux, **yo pa pasé !!!**

Aujourd'hui, à travers des difficultés économiques organisées artificiellement, ils cherchent à justifier l'impérieuse nécessité de réduire la masse salariale très rapidement pour pérenniser et sauver 20 emplois.

Kamarad Travayè, Pèp Gwadeloup, nous ne saurions nous rendre complices d'un tel génocide social dans un pays où le taux de chômeurs est supérieur à 35%, le droit du travail prévoit que le licenciement pour motif économique doit être proposé aux représentants du personnel et aux salariés après avoir épuiser toutes les solutions nécessaires au maintien des salariés dans l'emploi.

Jòdi la, ils font miroiter 3 postes pouvant être reclassé... pour les 6 autres c'est un licenciement sec, **nou pa dakò, nou péké jan dakò avè sa !** Car supprimer 6 postes de commerciaux revient à priver l'entreprise de 15 à 30% de son chiffre d'affaire actuel, ce qui veut dire la condamner à disparaître dans un avenir proche.

Il est vrai que pour les responsables de magasin l'augmentation du chiffre d'affaire, de la marge, du taux de recourt aux crédits sont des enjeux quotidiens qui influence le coeur du métier, **mé pou fè tou sa i fo ou tini travayè !!!** pour les patrons du commerce l'enjeu est ailleurs...

Après avoir obtenu du gouvernement l'ouverture de tous les magasins le dimanche et les jours fériés, la dérèglementation du travail de nuit, la prochaine disparition des IRP et des accords collectifs, ils s'attaquent désormais à la rémunération et aux modes de rémunérations des travailleurs du commerce pour imposer plus de précarité et plus de turn-over dans les entreprises du secteur.

Kamarad Travayè, Pèp Gwadeloup, nou pé pa dakò avè, à moins de vouloir remettre nos enfants en esclavage, mobilisons- nous pour exiger :

- L'arrêt de toutes procédures de licenciement économique à Darty ;

[-] L'organisation immédiate de véritable réunion de travail sur la réorganisation et la restructuration de
GUADELOUPE MOBILIER ;

[-] L'ouverture des négociations pour un accord d'entreprise sur les départs volontaires ;

Rèpekté Travayè...

Sé kok doubout ka gannyé konba !

P-à-P, le 04/09/2015 UEC-UGTG DARTY